



Déclaration préalable à la CAPD du 10 10 24

Madame la Secrétaire Générale,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner 5 recours suite à des refus de temps partiels.

Cette problématique est de plus en plus présente dans les propos de nos collègues. Ce besoin de souffler est devenu particulièrement prégnant pour les PE.

Nous devons collectivement nous interroger sur ce que cela signifie. Les conditions de travail sont parfois telles que le temps partiel est le seul moyen de tenir.

La CFDT soutient par principe toutes demandes de temps partiels déposées par les agents.

Dans notre champs professionnel, qui, en effet, est mieux placé que les personnels pour savoir ce qui leur convient ?

Si nous entendons le constat fait par l'administration départementale sur le manque de ressources en personnels, nous estimons que ce ne sont pas les agents qui doivent faire les frais d'un manque d'anticipation des recrutements nécessaires.

En conséquence, le Ministère se doit d'accorder aux départements les moyens de faire face aux demandes de temps partiels !